Logo CFDT

[COMMUNIQUE DE PRESSE] FIXATION DU SMIC : donner du sens aux politiques salariales

Le 1er janvier 2022, le Smic augmentera de 13,65€ brut par mois. Une augmentation automatique, inscrite dans le code du travail, liée à la hausse de l'inflation.

La **CFDT** prend acte de l'annonce faite lors de la réunion plénière de la CNNCEFP (Commission Nationale de la Négociation Collective, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) du 15 décembre. Mais elle ne peut se satisfaire d'une revalorisation qui ne change pas la situation des travailleurs soumis à de bas salaires.

La **CFDT** rappelle que le sujet central n'est pas tant le niveau du Smic que celui d'une juste rétribution du travail et d'un meilleur partage de la valeur. Un véritable dialogue sur le partage des gains de productivité doit être engagé.

La **CFDT** propose au gouvernement de transformer le groupe d'experts sur le Smic en une commission « salaires décents ». Son objectif serait de mener une réflexion d'ensemble sur les bas salaires, leur évolution et la reconnaissance des compétences en y associant les partenaires sociaux.

La **CFDT** demande aux employeurs de redonner du sens aux systèmes salariaux dans les branches et dans les entreprises en les articulant à des classifications qui tiennent compte des compétences mobilisées.

La **CFDT** réclame que les branches rattrapées par la hausse du Smic, soient contraintes à une obligation d'ouverture de négociations dans un délai de trois mois pour pouvoir continuer à bénéficier des exonérations de cotisations sociales pour les salaires inférieurs à 1,6 Smic.

La crise sanitaire a mis en évidence l'importance du rôle des travailleurs pour maintenir le fonctionnement du pays. Il est juste de les reconnaître à la hauteur de leurs engagements.

DÉCLARATION DE **LUC MATHIEU**, SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA CFDT

smic
Documents
Donner du sens aux politiques salariales